



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 août 2016  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 30 août 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris comme suite aux nombreuses lettres que nous vous avons adressées pour vous informer qu'Israël persistait dans son refus d'appliquer les résolutions de la légalité internationale lui demandant de se retirer de l'ensemble du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, continuait de violer le droit international et l'Accord sur le dégageement des forces israéliennes et syriennes de 1974 et poursuivait ses activités de colonisation hostiles visant à judaïser le Golan syrien occupé et à modifier sa composition démographique, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Dans sa résolution 70/91, l'Assemblée souligne que l'implantation de colonies et les autres activités menées par Israël dans le Golan syrien occupé sont illégales et demande de nouveau à Israël de renoncer à modifier le caractère physique, la composition démographique et le statut juridique du Golan syrien occupé et en particulier de renoncer à y établir des colonies de peuplement.

Contrevenant une nouvelle fois aux résolutions de la légalité internationale et au droit international et à la suite de la réunion provocante qu'il a tenue dans le Golan en avril 2016, le Gouvernement israélien d'occupation a décidé d'accorder la priorité aux colonies du Golan dans la part du budget consacré à la construction. D'après les statistiques, de 2010 à 2015, le nombre de colons habitant dans le Golan a augmenté et est désormais de 21 850 environ, tandis que quelque 24 535 citoyens syriens vivent dans cinq villages arabes du Golan syrien occupé, dont 10 485 à Majdal Chams, 6 238 à Boqaata, 3 447 à Masaadé, 1 950 à Qouniyé et 2 415 dans le village de Ghajar. Selon les derniers chiffres portant sur 2016, 1 580 nouveaux colons se sont installés dans les colonies israéliennes, faisant augmenter leur population totale. Le nombre de colons est passé de 968 à 1 274 dans la colonie de Bnei Yehuda; de 84 à 168 dans celle d'Ovdim; de 286 à 908 dans celle de Had-Nes; de 276 à 513 dans la colonie de Mevo Ham; et de 491 à 729 dans celle d'Avnei Eitan. Afin d'inciter les colons à aller s'installer dans le Golan syrien occupé, le Gouvernement israélien d'occupation leur offre divers avantages, comme des exonérations d'impôts et la mise en place de projets agricoles ou autres, l'objectif étant de modifier la démographie du Golan syrien occupé.

Le chef de la municipalité de Katzrin, une colonie du Golan syrien occupé, a récemment dévoilé des projets de construction de 4 000 logements à l'occasion du quarantième anniversaire du début de l'implantation à Katzrin. Il convient de



rappeler à cet égard qu'en 1973, la Première Ministre des autorités israéliennes d'occupation, Golda Meir, avait décidé de la construction d'une ville israélienne dans le Golan, sur les décombres de trois villages syriens rasés, à savoir Qasrin, Chqif et Doura. En juillet 1977, les premiers colons se sont installés à Katzrin, première colonie israélienne du Golan syrien occupé. On y trouve aujourd'hui les principales structures économiques, culturelles et commerciales, dont un grand centre sportif et culturel, l'entreprise vinicole du Golan, l'usine d'eau minérale Mey Eden, une usine de lait longue conservation, un centre scientifique, le parc ancien de Katzrin, les bureaux des fouilles archéologiques en Israël, la Société pour la protection de la nature en Israël, l'Institut de recherche du Golan et le Musée de Katzrin.

Le Gouvernement syrien engage l'Organisation des Nations Unies et en particulier le Conseil de sécurité à prendre sans plus tarder des mesures en vue de mettre immédiatement fin aux pratiques israéliennes, de faire pression sur Israël pour qu'il applique les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981), et de l'amener à se retirer de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Bashar **Ja'afari**